



Syndicat National des Affaires Culturelles

Un nouveau mode d'emploi *ou la crise sanitaire comme prétexte à la déréglementation*

La gestion de ce nouveau confinement génère **l'incompréhension et la colère** : face à une crise sanitaire sans précédent, **le gouvernement persiste à supprimer des lits dans les hôpitaux, à restreindre les libertés de tous et à maintenir les personnels au travail.**

Suite aux annonces de madame la ministre lors du CHSCT du 2 novembre, **les agents et salariés de la Culture ne sont pas épargnés** : développement du télétravail sans moyens adaptés et suppression des ASA par volonté dogmatique de maintenir les équipes sur site, même en l'absence de public !

Pour le SNAC-FO, la priorité est la protection de la santé des personnels. Pour ce faire, le **rétablissement des ASA est indispensable**, afin d'éviter d'exposer les collègues fragiles, et dispenser d'activités les postés, et les agents auxquels l'employeur n'a pas fourni le matériel adéquat pour continuer d'exercer leurs missions dans des conditions normales.

En matière de télétravail, le SNAC-FO exige le respect du décret de 2016 pour le secteur public et du Code du travail pour le secteur privé. La situation actuelle génère des effets d'aubaine, et comme tous les employeurs, l'Etat et son ministère de la Culture n'y font pas exception ! L'insuffisance des moyens oblige une écrasante majorité d'entre nous à télétravailler avec son propre matériel. Or, chacun doit être équipé, et ses frais (internet, électricité, encre, papier, repas...) pris en charge. Respect du droit à la déconnexion et de la vie privée !

En l'absence de telles garanties, **le SNAC-FO invite tous les personnels à exercer leur droit de retrait, et s'engage à les accompagner dans leur démarche.**

Paris, le 5 novembre 2020